

Image not found or type unknown



Accession à la propriété par usucapion

Par **JMBOYER_old**, le **26/10/2007** à **09:36**

Je suis propriétaire depuis 1980 d'un pavillon dans un lotissement. Attenant à mon terrain, il y a un espace non bâti qui à l'origine était commun à la copropriété (comme la voirie) et qui était utilisé de temps en temps par les enfants comme terrain de jeu. Ce terrain comme les autres parties communes du lotissement a été "repris" par la Mairie. Pour ce qui me concerne, j'ai toujours entretenu ce terrain (tonte, plantation), je n'ai pas mis de clôture entre celui-ci et mon propre terrain, j'ai toujours laissé le libre passage. Le Maire est d'accord pour m'accorder la jouissance de ce terrain. Mais, pourrais-je en devenir propriétaire par "usucapion" ? Merci.

Par **Mike46**, le **26/10/2007** à **12:37**

Bonjour, l'usucapion ou prescription acquisitive ne peut en aucun cas porter sur un immeuble faisant partie du domaine public car les biens intégrés au domaine public sont inaliénables. Cordialement